



03031581

Formule IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de BXL 07-03-2003
le

Réservé au Moniteur belge

Réservé au tribunal de commerce

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagné d'une copie

33

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des Sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▶**ALI TRADING & COMPANY**

3. Forme juridique (en entier) ▶

Société coopérative à responsabilité illimitée et solidaire

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▶

**Av. de Broqueville 297- 5
1200 Bruxelles**

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▶

En formation X 984006. Numéro T.V.A. ou numéro Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▶**En formation**

7. Objet de l'acte ▶

A.G.E. DU 05-03-2003 : Transfert du siège social

Texte de l'acte ou de l'extrait à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Transfert du siège social :Le siège social est transféré vers « **Rue De La Longue Haie 62, à 1050 Bruxelles** »**Syed Shujaat**
Gérant

Grandeur minimum du caractère à respecter :

Direction Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait d'acte comporte plus d'une page

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/03/2003 - Annexes du Moniteur belge